



COMMUNE D'ETREMBIERES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières claires et lisibles est jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif, afin de permettre aux citoyens d'en connaître les enjeux, et ce en vertu de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera consultable en Mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. C'est un acte de prévision, d'autorisation, de contrôle et d'exécution. Il respecte en outre les différents principes budgétaires, que sont l'annualité, l'universalité, l'unité, l'équilibre et l'antériorité. Le Budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté en temps normal par l'Assemblée Délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril de l'année de renouvellement de l'Assemblée Délibérante. Par cet acte, Madame la Maire, ordonnatrice, est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période allant jusqu'au 31 décembre de l'année civile.

Pour l'établissement de ce budget primitif 2025, il a été établi sous la nomenclature comptable M57.

Le Budget Primitif 2025 a été voté le 31 mars 2025 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la Mairie, aux heures d'ouverture des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement en essayant de maintenir le niveau et la qualité des services rendus aux habitants, dans un contexte d'inflation qui tend à diminuer avec une estimation à 2% en 2024 et des prévisions par la Banque de France à 1,6 % en 2025, 1,7 % en 2026 et 1,9 % en 2027, et avec une prévision de croissance européenne en 2025 estimée à 1,4

- de recourir à l'emprunt seulement en cas de nécessité

- de solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région, voire de l'Etat ou de l'Union Européenne selon les projets.

1. RESULTATS 2024

RESULTATS 2024

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES REALISEES 2024	3 568 876,39 €	1 928 582,57 €	5 497 458,96 €
DEPENSES REALISEES 2024	2 987 960,09 €	1 316 853,33 €	4 304 813,42 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	580 916,30 €	611 729,24 €	1 192 645,54 €
RESULTAT 2023 REPORTE	539 355,37 €	164 527,84 €	703 883,21 €
RESULTAT 2024 – Résultat de clôture	1 120 271,67 €	776 254,08 €	1 896 525,75 €

RESTE A REALISER 2024 - DEPENSES	0,00 €	-897 167,06 €	-897 167,06 €
RESTES A REALISER 2024 - RECETTES	0,00 €	234 748,00 €	234 748,00 €
RESTE A REALISER 2024 - SOLDE	0,00 €	-662 419,06 €	-662 419,06 €

RESULTAT 2024 AVEC RAR	1 120 271,67 €	113 835,02 €	1 234 106,69 €
------------------------	----------------	--------------	----------------

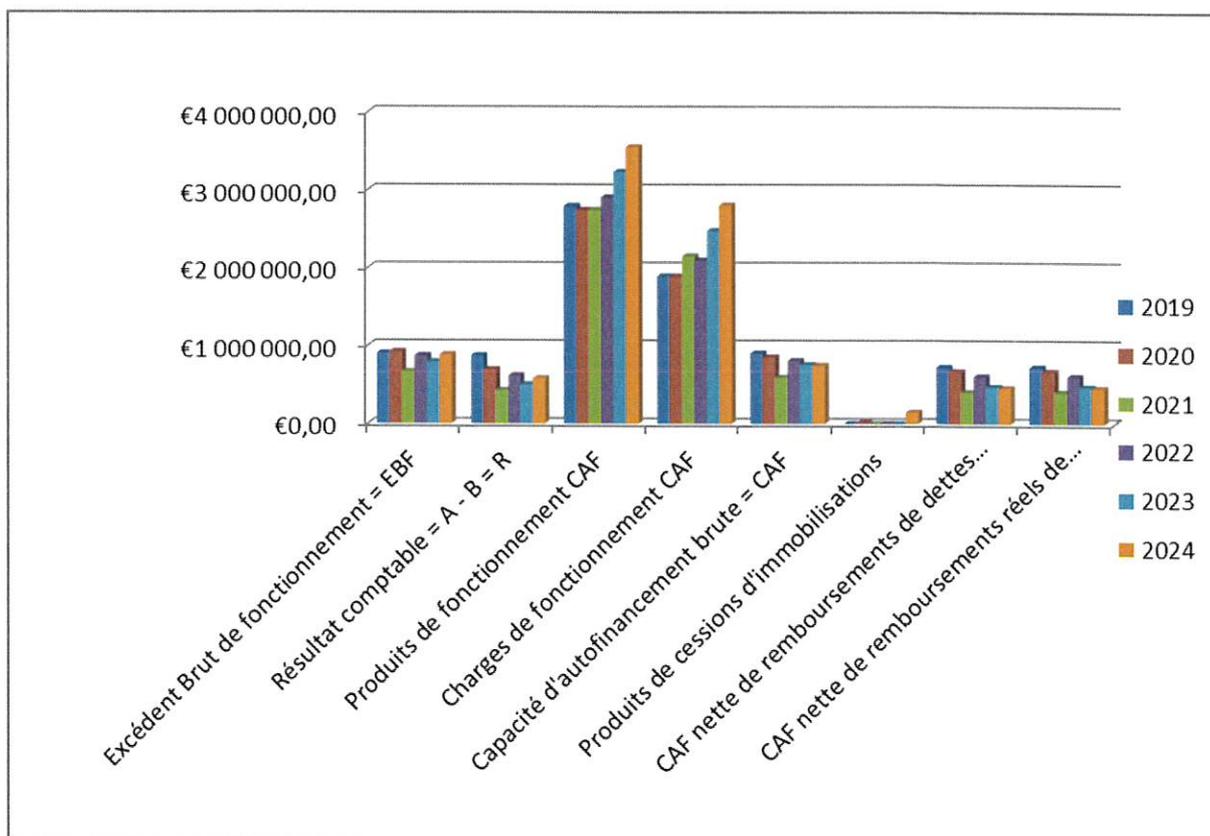
Le résultat global de clôture de l'exercice 2024 s'établit à **1 896 K€** (1 120 K€ en section de fonctionnement et 776 K€ en section d'investissement). Ce résultat correspond au Fonds de Roulement en fin d'exercice.

En 2024, la Commune a investi **922 114 €** (Chapitres 20, 21 et 23), qui ont permis de réaliser notamment les opérations suivantes :

- Réfection voirie rond-point Migros – 152 000 €

- Réfection voirie Chemin des Pralets après enfouissement réseaux et changement candélabres – 102 000 €
- Révision PLU – 56 000 €
- Achat Manitou d'occasion pour Services Techniques – 44 000 €
- Travaux réhabilitation et rénovation groupe scolaire (une partie de la toiture, reprise cour et pose volets roulants solaires) – 195 000 €
- Enrobé allée cimetière – 25 000 €
- Mise aux normes Eclairage Public rue JJ Rousseau – 15 500 €
- Climatisation salle stockage vidéo protection – 11 000 €
- Blindage local armement et achat coffre et armement Police Municipale – 23 100 €
- Création puits perdu eaux pluviales Salle des Fêtes – 11 000 €
- Relooking site internet Mairie – 9 700 €

2. EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE 2019 A 2024



3. PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2025

Le Budget Primitif est structuré en deux sections distinctes : fonctionnement et investissement, chaque section étant subdivisée en dépenses et en recettes.

La première section dite de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes qui doivent être couvertes par des recettes régulières et permanentes.

La section d'investissement regroupe quant à elle les opérations exceptionnelles tendant à accroître ou à diminuer le patrimoine de la collectivité, avec comme dépenses (remboursement du capital des emprunts, construction de bâtiment, achat de matériel, achat de terrain...) et en recettes (vente de terrain, réalisation d'un emprunt, subventions de l'Etat pour certaines constructions, taxes d'urbanismes, récupération de la TVA...).

A) La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes courantes et récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les dépenses de personnel, l'entretien courant et la consommation des bâtiments communaux (eau, électricité, chauffage), les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de service effectuées, le remboursement des intérêts d'emprunts, les indemnités de fonctions et les subventions versées aux différentes associations.

Les prévisions de dépenses de fonctionnement 2025 s'élèvent 3 541 957,60 € dont 1 452 740 € pour les dépenses de personnel, soit 41,01 % du total. Les dépenses de fonctionnement sont stables dans leur ensemble avec même une légère baisse des dépenses de personnel, suite à une légère diminution du nombre d'agents.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre de la fiscalité locale (impôts locaux), aux dotations versées par l'Etat (dotation globale de fonctionnement...), aux prestations fournies à la population (cantine, activités périscolaires....) et à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent elles aussi à 3 541 957,60 €, équilibrant ainsi les dépenses de la section.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Principales dépenses et recettes de la section Fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	991 200,00 €	Autres recettes	10 004,45 €
Dépenses de personnel	1 452 746,84 €	Recettes des services	97 100,00 €
Autres dépenses de gestion courante	227fv 650,00 €	Fiscalité locale	1 485 100,00 €
Dépenses financières	90 000,00 €	Impôts et taxes (sauf 731)	114 821,48 €
Dépenses spécifiques	2 000,00 €	Dotations et participations	1 091 160,00 €
Dotations aux provisions	2 000,00 €	Autres recettes de gestion courante	123 500,00 €
Total dépenses réelles	2 765 596,84 €	Total des recettes réelles	2 921 685,93 €
Amortissements (écritures d'ordre entre sections)	246 360,76 €		
Virement à la section d'investissement	530 000,00 €	Excédent brut reporté	620 271,67 €
Total général	3 541 957,60 €	Total général	3 541 957,60 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 restent inchangés et comme suit :

- Taxe d'habitation sur résidences secondaires (THRS) 11,00%
- Taxe foncière sur le bâti (TFB) 25,53%

- Taxe foncière sur le non bâti (TFNB)	42.99%
- Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires	60,00%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 1 485 100,00 €.

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat s'élèvent à 160 000 € en 2025.

B) La section d'investissement

a) Généralités

Le Budget d'investissement contribue à préparer l'avenir.

Il regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses qui font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures existantes ou en création et les remboursements en capital des emprunts...

- en recettes : ce sont les recettes dites patrimoniales telles que taxes d'urbanisme, les subventions de l'Etat versées pour une nouvelle Mairie ou une nouvelle piscine, la récupération de la TVA, la vente de terrain ou la réalisation d'un emprunt...

Principales dépenses et recettes de la section Investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Immobilisations incorporelles	63 116,00 €	Subventions et redevances	436 748,00 €
Subventions d'équipement versées	82 125,00 €	Produits des cessions d'immobilisations	200 000,00 €
Immobilisations corporelles	720 930,36 €	FCTVA	143 858,22 €
Immobilisations en cours	1 505 104,39 €	Taxe aménagement	33 000,00 €
Total des dépenses d'équipement	2 371 282,06 €	Mise en réserves	500 000,00 €
Remboursements d'emprunts	409 719,00 €	Total des recettes d'investissement	1 313 606,22 €
Immobilisations financières	85 220,00 €	Virement de la section de fonctionnement	530 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	246 360,76 €
Opérations patrimoniales	0,00 €	Emprunt	0,00 €
		Solde d'investissement reporté	776 360,76 €
Total général	2 866 221,06 €	Total général	2 866 221,06 €

b) **Les principaux projets de l'année 2025** sont :

- Création voie cyclable entre Monnetier et Etrembières = 120 000 €

- Achèvement travaux espace culturel Art'Salève = 1 505 104 €
- Aménagement trottoir chemin de Veyrier = 182 200 €
- Pose stationnements sécurisés pour grands vélos près du parking du téléphérique = 16 000 €
- 2^{ème} phase travaux allée cimetièrre = 27 000 €
- Insonorisation salle de motricité à l'école = 13 000 €
- Aménagement hangar station de lavage pour services techniques = 50 000 €

d) Principales subventions prévues :



- SIVALOR : 42 000 €

- Solde diverses subventions (vidéo protection, accessibilité WC Mairie, jeux Agora, rénovation école...) pour un montant total de 243 748 €

- D'autres subventions sont sollicitées auprès du Département, de la Région et de l'Etat et autres organismes :

* Subvention auprès de la Région, de l'ADEME et d'ALVEOLE+ pour l'installation de stationnements sécurisés pour vélos = 10 100 €

* Subvention auprès de la Région et du Département pour l'aménagement d'une voie cyclable entre Monnetier-Mornex et Etrembières = 72 247 €

* Subvention auprès du Département, de la DRAC et de la Région pour l'aménagement de l'ancienne église en centre culturel = 278 930 €

* Subvention auprès du Département (Produits des amendes de Police) pour sécurisation passage piétons route de la Libération = 1 683 €

c) Les données synthétiques du Budget – Récapitulatif

a) Recettes et dépenses de fonctionnement : 3 541 957,60 €

b) **Recettes et dépenses d'investissement** : 2 866 221,06 € réparties comme suit :

- en dépenses : Restes à réaliser 2024 : 897 167,06 €
- en recettes : Reste à recouvrer 2024 : 234 748,00 €
- Nouvelles dépenses : 1 969 054,00 €

c) **Principaux ratios** :

Nombre d'habitants : 2 655 habitants

- Dépenses réelles de fonctionnement / par habitant : 1 041,66 €
- Produit des impositions directes / par habitant : 539,36 €
- Recettes réelles de fonctionnement / par habitant : 1 100,45 €
- Encours de dette / par habitant : 932,40 €
- Dépenses d'équipement brut / par habitant : 881,83 €
- DGF / par habitant : 47,08 €

d) **Etat de la dette**

- Dette en capital au 1^{er} janvier 2025 : 2 475 539,45 €
- Portage EPF au 1^{er} janvier 2025 : 85 220,00 €
- Montant des échéances 2024 : 423 006,63 €
 - Dont capital : **339 191,08 €**
 - Dont intérêts : **83 815,55 €**
- Montant solde portage EPF 2025 : **85 220 €**

A Etrembières, le 31 mars 2025

La Maire,

Anny MARTIN

